

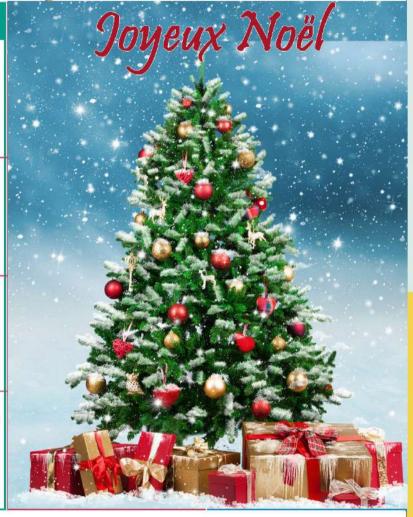
RESTAURATION SCOLAIRE



du 2 au 20 décembre 2024

, ,,,,				
		Semaine du 2 au 6 décembre	Semaine du 9 au 13 décembre	Semaine du 16 au 20 décembre
	L N D	Velouté de cresson Emincé de volaille basquaise Farfalles Yaourt vanillé BIO Clémentine	Velouté de légumes Rôti de porc aux champignons Rosti de pommes de terre Kiri à la crème Cake rocher aux fruits	Crème potiron Raviolis à la volaille BIO Salade verte Yaourt aux myrtilles BIO Pomme
	M A R D I	Salade de mâche Galette végétale de blé à la tomate et basilic Haricots beurre Yaourt au lait entier à la fraise Choco suprème	Tartare de légumes à l'indienne Bolognaise végétale Penne Rondelé BIO Crème caramel	Macédoine mayonnaise Bolognaise végétale Penne Rondelé BIO Crème caramel
	J E U D I	Saucisson brioché Rôti de dinde Purée de pommes de terre Cantal jeune Riz au lait à la vanille	Avocat Boeuf bourguignon BIO Ebly Fourme d'Ambert Semoule au lait	Pâté en croûte Paupiette de veau à la moutarde Pommes vapeur Mini pavé d'affinois Clémentine

Terrine marbrée de saumon Dôme de poulet forestier **Pommes pins** Camembert BIO Donut de Noël



REPAS VEGETARIEN



Radis

Saumonette sauce

dieppoise

Semoule complète BIO

Mousse chocolat BIO

Compote pomme

banane BIO

V

E

N

D

R

E

D

Les règlements européen du 25 octobre 2011 (n°1169/2011) stipulent que les consommateurs doivent pouvoir accéder directement à l'information des denrées alimentaires emballées et pré-emballées au moyen de l'étiquetage. Cette mesure tend à mettre en surbrillance la liste des substances allergènes. Le décret 2015-447 du 17 avril 2015 relate les mesures que doivent prendre les exploitants du secteur alimentaire pour information leurs consommateurs à propos des 14 allergènes majeurs (contenus dans les plats servis et denrées alimentaires non pré-emballées

La liste des allergènes est disponible sur le site internel communal : www.mairie-hauterive.fr

Salade de pâtes

au pesto

Poissonnette panée

Haricots verts

Yaourt à la framboise BIO

Banane